CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le HUB formation & compétences
Loire-Atlantique - Mayenne - Maine et Loire - Sarthe - Vendée
www.formation.paysdelaloire.cci.fr

ELIGIBLE CPF | PRÉSENTIEL

Ressources humaines

Réf : 102RH01

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

à partir de 24 h d'accompagnement
Ajouté le 15/06/2022 – Modifié le 19/11/2025

à partir de 2400€

Validez vos compétences par la VAE !

Objectifs

La **validation des acquis de l'expérience (VAE)** permet à toute personne, indépendamment de son âge, de son statut ou de son niveau de formation, de **faire reconnaître les compétences acquises au cours de son parcours professionnel ou personnel**. Elle offre la possibilité d'obtenir tout ou partie d'une certification.

- Faire reconnaitre vos expériences et vos compétences
- Mettre en cohérence une certification avec votre niveau de poste et de responsabilité
- Evoluer dans votre carrière
- Obtenir un meilleur salaire
- Préparer une reconversion professionnelle

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une démarche, qui permet donc d'obtenir, sur décision d'un jury, **une certification, un diplôme, un titre à finalité professionnelle, ou un certificat de qualification professionnelle inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)**, sans avoir nécessairement à suivre une formation. Elle permet également d'acquérir un ou plusieurs blocs de compétences d'une certification professionnelle.

Cette **certification professionnelle par la validation de l'expérience** se base sur une expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle.

La VAE est une **voie d'accès à la certification** au même titre que la **formation initiale** (scolaire ou universitaire), l'**apprentissage** ou la **formation professionnelle continue**.

Compétences visées

La VAE permet d'obtenir :

- Un **diplôme ou titre professionnel national** délivré par l'État ;
- Un **diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur** ;
- Un **titre professionnel délivré par un organisme de formation** ou une chambre consulaire ;
- Un bloc ou des blocs de compétences d'une certification professionnelle ;
- Un **certificat de qualification professionnelle** créé par la Commission paritaire nationale de l'emploi (**CPNE**) d'une branche professionnelle. Ces certifications doivent être inscrites au r**épertoire national des certifications professionnelles (RNCP)**

CCI MAINE-ET-LOIRE
Angers, Cholet, Saumur
02 41 20 49 59

CCI MAYENNE
Campus CCI Mayenne, CCI Mayenne
02 43 91 49 70

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le HUB formation & compétences
Loire-Atlantique - Mayenne - Maine et Loire - Sarthe - Vendée
www.formation.paysdelaloire.cci.fr

ELIGIBLE CPF | PRÉSENTIEL

Ressources humaines

Réf : 102RH01

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

Public

Qui peut mener une démarche de VAE ?

Toute personne quel que soit son âge, son statut ou son niveau de qualification.

- Demande individuelle : le salarié seul entame une VAE
- Demande collective : le chef d'entreprise souhaite inscrire ses salariés dans un process de VAE

Plus de 700 certifications accessibles via la plateforme France VAE . En cas de certification non accessible via France VAE, contactez nos services.

Prérequis : La VAE est accessible sans exigence de durée minimale d'expérience, dès lors que les compétences peuvent être mises en lien avec le référentiel de la certification visée. Certains certificats professionnels ou diplômes peuvent toutefois imposer des conditions spécifiques dans des secteurs d'activité particuliers quand cela le nécessite.Les activités suivantes peuvent être prises en compte : Activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles, ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du Code du sport ;Activités dans le cadre de responsabilités syndicales, ou d'une fonction élective localeActivités dans le cadre privé ou familial (parent, aidant familial).Pour des raisons liées à la sécurité, à la défense nationale ou encore à la santé, le règlement d'obtention de certaines certifications peut interdire leur accès par la voie de la VAE : un diplôme de médecine ne peut, par exemple, être obtenu par la VAE.Les périodes suivantes peuvent être prises en compte dans le calcul de la durée d'activité, à condition de représenter moins de 50 % de l'activité globale : o la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou le stage pratique d'une formation diplômante ;o la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ;o la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) ;o la période de formation pratique en milieu professionnel du contrat d'apprentissage, de contrat du professionnalisation ou du contrat unique d'insertion (CUI).Être recevable à la certification choisiePré-requis technique pour les séances d'accompagnement qui pourraient être réalisées en distanciel: disposer d'un ordinateur avec micro et caméra et d'une bonne connexion Internet (si vous souhaitez travailler en distanciel)
Accessibilité: Action ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de construire votre VAE. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.
Délais d'accès : L'accès à la VAE est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande par le certificateur : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement. L'accompagnement VAE pourra démarrer à compter de la réception de l'avis de recevabilité validé par le certificateur.Financements possibles : CPF – Plan de Compétences – Fonds propres – Transitions pro (24H à 48H dans le cadre d'un congé VAE) - prise en charge dans le cadre de la Pro-A (sous réserve d'accord de branche).Sont éligibles au financement par le CPF :L'accompagnement dédié à la formalisation / constitution du dossier de faisabilité.Le parcours de VAE, permettant de préparer le dossier de validation. Les actes formatifs complémentaires uniquement s'ils sont inclus dans un parcours de VAE dès l'établissement du devis par l'organisme accompagnant et cohérents avec la certification professionnelle visée.Les frais de jury, sous réserve de leur détermination au moment de la souscription sur Mon Compte Formation.L'éventuel entretien post-jury.NB : Les éventuels frais d'examen du dossier de faisabilité par le service compétent du ministère certificateur ou de l'organisme certificateur ne sont pas éligibles au CPF, car il ne s'agit pas de frais liés à la validation des compétences et des connaissances.

Programme

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le HUB formation & compétences
Loire-Atlantique - Mayenne - Maine et Loire - Sarthe - Vendée
www.formation.paysdelaloire.cci.fr

ELIGIBLE CPF | PRÉSENTIEL

Ressources humaines

Réf : 102RH01

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

Notre prestation d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (à partir de 24 heures d'accompagnement)

Les heures d'accompagnement seront modulables entre 24 et 30 heures selon les besoins du bénéficiaire.

La durée des actes formatifs éventuels ne sont pas inclus, ils seront à évaluer au cas le cas et en fonction des besoins.

Etape 1 : Etude de faisabilité de la VAE et aide à la constitution/validation du dossier de faisabilité | Durée : 2H

Objectifs:

- Etudier la faisabilité d'une VAE
- Chercher la certification correspondante
- Apprécier la réussite du projet

Accompagnement:

- Comprendre les règles du jeu (charte d'engagement des parties) et les différentes étapes du parcours VAE
- Comprendre les attendus de la méthodologie du livret de recevabilité
- Connaître les possibilités de prise en charge financière

Etape 2 : Accompagnement individualisé " post recevabilité "dans la structuration du dossier et la mise en évidence des compétences acquises, en lien avec le diplôme visé | Durée : 18 à 24H

Objectifs :

- Aider à la constitution du dossier de validation et à sa rédaction
- S'approprier le référentiel et repérer des activités significatives et point sur les compétences à consolider
- Soutenir sur la forme et le fond
- Accompagner à l'écriture réflexive, travail de réécriture et de reformulation
- Rechercher des preuves pertinentes

Accompagnement :

Description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée :

- Repérer dans l'expérience les activités les plus pertinentes à développer dans le livret II
- Lecture partagée du référentiel et mise en évidence des mots clés
- Guider sur les points incontournables à développer dans chaque activité
- Choisir des activités à valoriser pour le livret II

Méthodologie :

- Acquérir une méthodologie de travail adaptée pour la formalisation requise pour le livret II
- S'approprier la structure du livret II
- S'approprier le questionnement de l'entretien d'explicitation des activités
- Maitriser les techniques d'organisation des idées

Ressources humaines

Réf : 102RH01

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

- Rassembler et choisir des éléments de preuves
- Développer des compétences en TERMES de structuration, questionnement, formalisation des informations expérientielles
- Organiser et articuler les idées entre elles pour garantir la cohérence du dossier
- Discerner l'important du superflu
- Entraîner le candidat à supprimer toute approximation, tout discours implicite
- S'approprier le cadre de réponses proposé par la CCI

Relecture de la production tout au long de la VAE et relecture finale

- Réaliser des recommandations de fond s'appuyant sur le référentiel
- Diagnostiquer les éventuelles lacunes, et les conseils pour y remédier
- Proposer des suggestions de corrections syntaxiques, de style, de vocabulaire
- Proposer des suggestions pour documenter, illustrer, rendre plus attrayant le dossier
- Alerter sur les imprécisions, les points à développer ou à synthétiser
- Relecture finale et impression du dossier

Etape 3 : Actes formatifs complémentaires | Selon les besoins

Objectifs :

Renforcer les compétences manquantes pour l'obtention de la certification

Accompagnement :

- Recherche de centre de formation
- Proposition de dates
- Proposition de devis
- Recherche de financement

Etape 4 : Aide à la préparation du support et au passage devant le jury | Durée : 4H

Objectifs :

- Accompagner à la gestion du temps de votre présentation
- Coconstruire vos outils de présentation
- Simuler votre passation devant le jury

Accompagnement :

- Structurer sa présentation à l'oral
- Les points clés à ne pas oublier
- Simulation d'entretien avec le jury

Etape 5 : Entretien post jury | Durée : 1H offerte

Conseil post-jury si nécessaire (en cas de validation partielle ou non-partielle) ou sur demande.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le HUB formation & compétences
Loire-Atlantique - Mayenne - Maine et Loire - Sarthe - Vendée
www.formation.paysdelaloire.cci.fr

ELIGIBLE CPF | PRÉSENTIEL

Ressources humaines

Réf : 102RH01

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

Dates & lieux

Prestation sur mesure : nous consulter
Angers
2400.00

Prestation sur mesure : nous consulter
Cholet
2400.00

Prestation sur mesure : nous consulter
Saumur
2400.00

Prestation sur mesure : nous consulter
Laval
2400.00

Les points forts

Retrouvez toutes les étapes et démarches d'une VAE sur notre page dédiée

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur les pages de présentation de nos centres de formations

Modalités pédagogiques

Les heures d'accompagnement seront modulables entre 24 et 30 heures selon les besoins du bénéficiaire.

Entretien d'explicitation, observation, échanges sur les pratiques, consultation si nécessaire de documents, supports utilisés en entreprise.

Vous aurez des temps d'échange en face à face ainsi que des temps de travail personnel. Votre accompagnateur.trice pourra se rendre disponible, le cas échéant, pour des échanges en visioconférence (Teams). Votre consultant.e fera la relecture régulière de votre dossier et négociera avec vous le moment le plus opportun de vous présenter face au jury.

CCI MAINE-ET-LOIRE
Angers, Cholet, Saumur
02 41 20 49 59

CCI MAYENNE
Campus CCI Mayenne, CCI Mayenne
02 43 91 49 70

ELIGIBLE CPF | PRÉSENTIEL

Ressources humaines

Réf : 102RH01

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

Équipe pédagogique : L'accompagnement est réalisé par notre Accompagnateur Architecte de Parcours (référencé France VAE). Il possède une bonne expérience de l'entreprise et de ses différents métiers. Spécialiste du questionnement, de l'explicitation, de la démonstration, l' Accompagnateur facilite la mise en mot de la pratique, voire de l'expertise métier. Un savoir-faire renforcé par la participation à la construction et au dépôt de diplômes pour le compte de la CCI ou de centres de formation partenaires et par des contacts réguliers avec les certificateurs.
Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages Centres de formation la présentation détaillée de nos infrastructures et équipementsTutorat technique:La vérification du fonctionnement du matériel et des connexions est assurée par le consultant auprès de chaque participant en amont de l'intervention. Une assistance technique (Hotline) est disponible le cas échéant pour résoudre les problèmes techniques

Validation/Certification

Modalités d'évaluation:Dépôt du dossier rédactionnelOral de de validation devant juryLe cas échéant selon le certificateur: épreuves pratiques (mise en situation réelle ou reconstituée) en présentiel (certains CQP, Titres professionnels...)Une attestation de suivi de l'action est délivrée à l'issue de l'accompagnement.Validation partielle (par bloc), totale ou non validation spécifiée par le certificateur suite à la passation de l'oral de validationEntretien post-jury le cas échéantLe coût de l'accompagnement et passage du jury pour le diplôme Manager en Ingénierie Informatique (RNCP35435) est de 3900€.